

THENEUILLE – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **du 09 Avril 2024**

1. Affectation des résultats

Lors de sa précédente réunion, le Conseil Municipal a décidé d'affecter l'excédent de 2023 de 155 529.96 € à la section de fonctionnement (imputation 002). Le CCAS ayant été supprimé au 31 12 2024, ses résultats ont été intégrés à ceux de la commune, portant ainsi l'excédent à 157 400.77 €.

2. Programmes d'investissement pour 2024 : les prévisions sont les suivantes :

- Aménagement 2024 du gîte (15000€, subvention 4346€)
- Moustiquaires salle polyvalente (11 000€, subvention 5654€)
- Matériel service technique (7000€)
- Etude structure pour photovoltaïque salle polyvalente (6000€)
- Signalétique sécurité routière (3550 €, subvention 1 168 €)
- Système de chauffage (6000€)
- Poteaux incendie (4299 €)

3. Taux des taxes locales 2024 : inchangés Le taux pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties est maintenu à 32.06 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 31.55 % et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 18.19 %. Les élus sont unanimes pour ne pas augmenter les taxes locales dans la mesure où l'Etat a déjà augmenté les bases de 3.5 % engendrant une recette pour la commune de 7 000 € et une hausse supplémentaire n'est pas justifiée.

4. 2 emplois saisonniers pour 2024 : le premier à raison de 5 heures mensuelles (du 01/04/2024 au 30/09/2024) pour venir en renfort sur l'entretien du gîte communal dont l'exploitation est récente (d'où un manque de recul pour évaluer le besoin de main d'œuvre), et le second à raison de 12 heures hebdomadaires (du 01/05/2024 au 30/09/2024) pour venir en renfort sur l'entretien des espaces verts. Des heures complémentaires pourront être versées en cas de dépassement.

5. Le budget 2024 de la commune : il a été approuvé à l'a section d'investissement est évaluée à 257 220.23 € en dépenses (dont 771.01 € de restes à réaliser) et en recettes (dont 87 995.71 € de restes à réaliser de subventions) ; et la section de fonctionnement s'élève à 485 475.77 € en dépenses et en recettes.

6. La menuiserie jouxtant le gîte de la cure : Elle est maintenant propriété de l'EPF avec qui les élus vont travailler pour sa mise en sécurité qui concerne les travaux de toiture et maçonnerie. Les aménagements intérieurs seront du ressort de la commune et interviendront une fois la mise en sécurité réalisée.

7. Questions diverses : Les Boucles de Tronçais auront lieu samedi 20 avril 2024. Un véhicule frigorifique doit être trouvé pour la Fête de la Saint-Pierre. Une journée portes ouvertes du magasin « Les Saveurs de Theneuille » devrait être proposée prochainement.